

RAPPORT D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

----

OBJET : Débat sur les orientations budgétaires 2019

P. J. : 1 projet de délibération

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

04 FEV. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

**I. INTRODUCTION**

Conformément à l'article L 212-1 du code des communes de Nouvelle-Calédonie, un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif de l'exercice à venir. Il permet d'appréhender la situation financière de la collectivité et préfigure les orientations budgétaires générales à venir dans un cadre pluriannuel.

Dans le présent rapport, il sera procédé à un rappel du contexte économique et financier local, un exposé de la situation financière de la Ville, une présentation des engagements pluriannuels de la collectivité et de leur mode de financement et enfin, une projection des tendances budgétaires à venir.

**II. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER**

La dernière note expresse publiée par l'Institut d'Emission d'Outre-Mer sur les tendances conjoncturelles de l'économie locale du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, relate un trimestre atypique marqué par une poussée d'inquiétude.

L'indicateur du climat des affaires, basé sur l'opinion des entrepreneurs calédoniens sur la conjoncture locale, recule de 6,5 points pour s'établir à 85,4 (base 100) au 3<sup>ème</sup> trimestre. Il reflète leurs opinions sur la période à venir, marqué par la tenue du référendum d'autodétermination, la mise en œuvre de la Taxe Générale sur la Consommation (TGC) et renforcé par les difficultés rencontrées par le secteur minier.

De même, les autres indicateurs économiques (encours de crédits, épargne des ménages, habitat, emploi salarié) confirment une certaine hésitation de la conjoncture réelle. De plus, l'activité du secteur minier se dégrade confronté à une baisse des cours du nickel et des difficultés sur certains sites d'exploitation. Enfin, une attention toute particulière devra être portée au cours des prochains mois sur la situation préoccupante de la SLN.

Quant au secteur du BTP, il reste morose avec des commandes jugées insuffisantes par les professionnels. Le secteur du commerce connaît également des difficultés avec l'entrée en vigueur des taux définitifs de la TGC se traduisant par d'importants mouvements de déstockage. Seuls les secteurs primaires (pêche, élevage, aquaculture) et touristiques semblent se stabiliser.

L'indice des prix à la consommation (IPC) progresse légèrement de +0,3 % par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre causé par la hausse des prix des carburants (+3,8 %) et des services (+0,8 %) alors que les prix des produits alimentaires et produits manufacturés sont en recul de -0,5 % et -0,9 %. En glissement annuel, l'IPC évolue de manière modéré de 1,1 %. Dans le détail, les prix de l'alimentation demeurent en hausse (+1,7 %), comme ceux de l'énergie (+6,2 %) et des services (+0,3 %). Seuls les prix des produits manufacturés sont orientés à la baisse (-1,5 %).

L'emploi salarié privé se stabilise au 3<sup>ème</sup> trimestre tandis qu'il augmente dans le secteur public (+0,8 %). On enregistre une hausse de créations d'emplois dans l'industrie (+0,5 %) et les services (+0,1 %) dont la tendance est atténuée par la suppression d'emplois dans le commerce (-0,8 %), la construction (-1,1 %) et le secteur primaire (-1,6 %). Une grande majorité des chefs d'entreprises anticipe pour le trimestre à venir un recul de leur effectif.

Paradoxalement, en dépit d'un marché de l'emploi relativement morose, le nombre de demandeur d'emploi en fin de mois diminue sensiblement (-5,4 %) et le nombre de nouvelles offres d'emploi déposées auprès des services de placement est également en baisse par rapport au trimestre précédent.

La consommation des ménages s'affiche en retrait. Les indicateurs de la consommation des ménages sont mal orientés au 3<sup>ème</sup> trimestre : baisse des importations de biens de consommation et des immatriculations de voitures particulières neuves (-4,7 %). Il convient de nuancer la baisse des importations de biens de consommation car avec le basculement en régime définitif de la TGC, le secteur du commerce a réduit les volumes d'approvisionnement, ce qui a entraîné une baisse du niveau des importations particulièrement sur les produits alimentaires et le textile. En outre, le rythme de croissance des encours des crédits à la consommation ralentit de 0,4 %, en lien avec le recul de la production de crédits (-3,6 %).

Sur les prévisions d'investissement, elles restent mal orientées au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018. La tendance haussière confirmée et observée depuis plusieurs trimestres semble montrer quelques signes d'inflexion. De plus, la croissance de l'encours des crédits à l'habitat des ménages se maintient à un rythme soutenu de +9,2 %. En revanche, les prévisions d'investissement des chefs d'entreprise sur les 12 prochains mois sont globalement pessimistes, plus particulièrement dans le secteur de la mine et de la métallurgie.

Sur la balance commerciale, la baisse des exportations métallurgiques (-11,1 %), tant en volume qu'en valeur, creuse le déficit. Les importations sont en légère progression (+0,8 %) par rapport au trimestre précédent avec des tendances opposées selon les catégories de produits. Les biens de consommation de ménages sont en recul, tandis que les importations de produits énergétiques progressent sensiblement (+11 %) tirées notamment par la hausse des cours du pétrole au 3<sup>ème</sup> trimestre (+6 %). En conséquence, le taux de couverture des importations par les exportations retombe mécaniquement à 64,6 % (-8,6 points).

Au 3<sup>ème</sup> trimestre, après plusieurs trimestres de progression, le cours moyen du nickel est en baisse (-8,5 % par rapport au trimestre précédent) malgré la poursuite de la baisse des stocks mondiaux de nickel entamée depuis fin 2017 (-17,1 % par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre). A 6,01 US \$/lb en moyenne ce trimestre, il se contracte de -0,3 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre. Les prix du nickel restent cependant plus élevés qu'en 2017 avec une augmentation de 25,9 % en glissement annuel.

Sur le secteur du BTP, l'opinion des professionnels sur leur activité se dégrade sensiblement en deçà de leur moyenne de longue période. Malgré la progression des ventes de ciment au 3<sup>ème</sup> trimestre (+5,9 %), elles restent à un niveau historiquement bas (-18,2 % en glissement annuel). L'index BT 21 augmente légèrement sur la période. Pour les trimestres à venir, les entrepreneurs sont également moins optimistes. Ils sont plus nombreux à anticiper un recul de leur activité pointant la baisse des mises en chantiers et l'absence de visibilité sur le remplissage de leur carnet de commandes.

Enfin sur le tourisme, les entrepreneurs du secteur font état d'une progression de leur activité sur le trimestre écoulé. Cependant, ils déclarent une baisse de leurs effectifs et une trésorerie qui se dégrade. Le nombre de croisiéristes enregistre une légère hausse sur le 3<sup>ème</sup> trimestre mais reste en recul sur un an (-7,5 %) avec une diminution des escales sur l'année. Le nombre de touristes séjournant en Nouvelle-Calédonie progresse de 3,1 % sur l'année.

### III. NOUMEA : UNE SITUATION FINANCIERE PRESERVEE

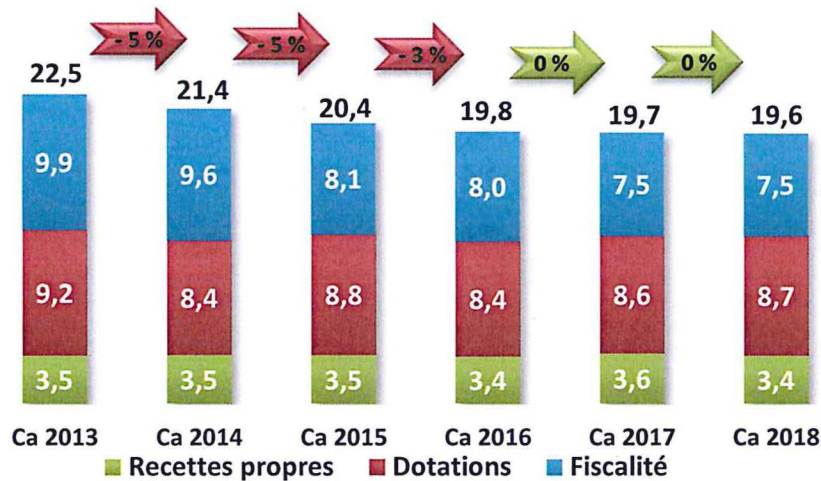
La situation s'apprécie au regard de deux des indicateurs de gestion financière que sont l'épargne et l'endettement. Ils permettent d'évaluer la situation financière de la collectivité et d'évaluer sa capacité à financer les projets d'investissement.

#### 1. L'évolution de l'épargne

Il s'agit du différentiel entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cette épargne est destinée au remboursement du capital de la dette et au financement des investissements.

##### ➤ Les recettes de fonctionnement

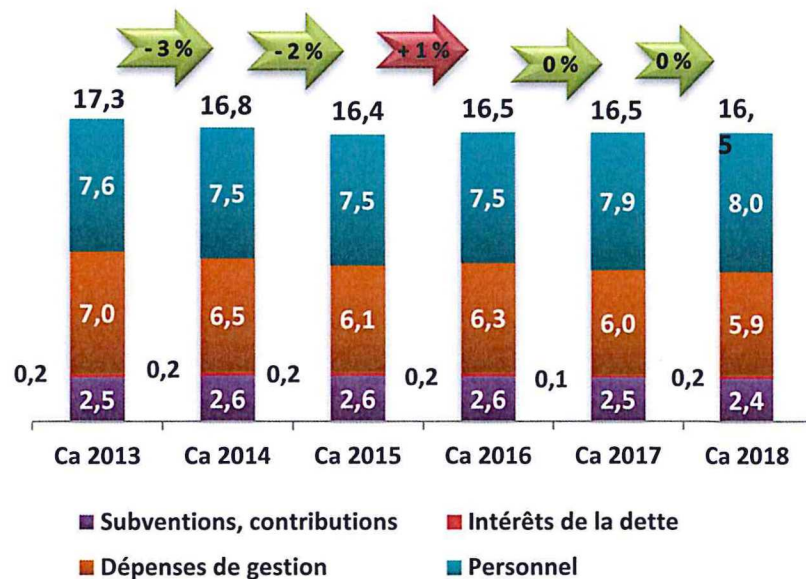
Composées principalement de produits fiscaux (39 %), de dotations et participations dont la Dotation Globale de Fonctionnement et le Fonds Intercommunal de Péréquation (43 %), et de recettes propres (18 %), les recettes de fonctionnement connaissent une stagnation à partir de 2017, après trois années de baisses consécutives enregistrées principalement sur la fiscalité depuis 2014 dont la perte cumulée s'élève à 2,8 milliards de F/CFP.



##### ➤ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses sont composées pour l'essentiel de dépenses de personnel (48 %), de dépenses de gestion liées aux actions municipales et au fonctionnement des services (36 %) et de subventions et contributions (15 %).

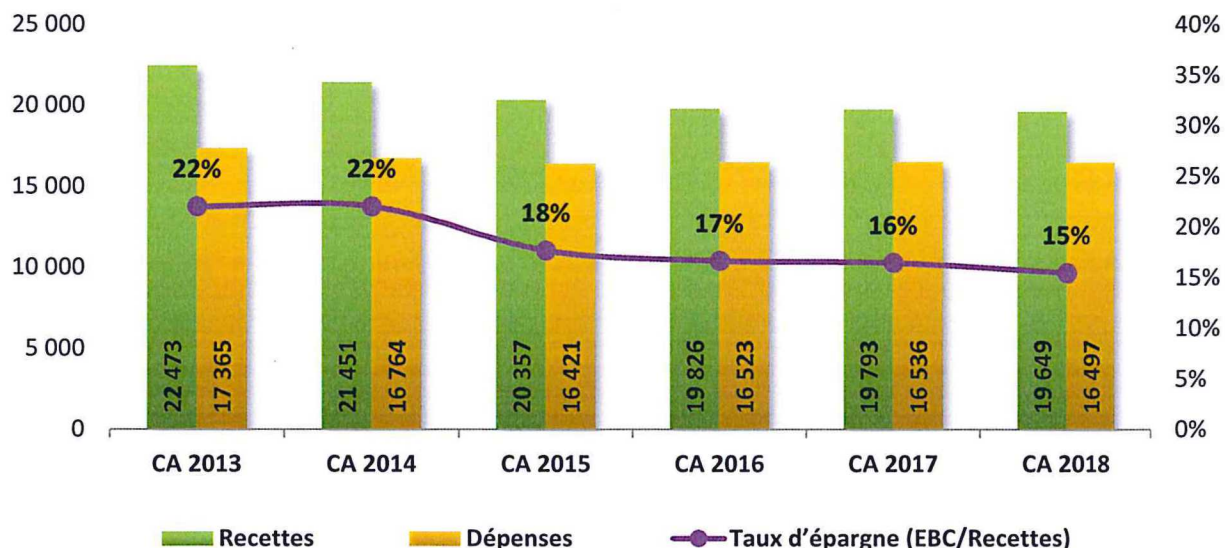
Elles restent stables depuis 2015 grâce aux efforts menés sur l'optimisation et la rationalisation des charges (1,1 milliard de F/CFP de baisse sur les dépenses de gestion depuis 2014).



### ➤ L'épargne

Conformément à la réglementation, les collectivités locales doivent dégager une épargne minimum permettant d'assurer le remboursement de la dette et l'autofinancement d'une partie des investissements. Elle constitue la première source de financement des investissements.

Evolution de l'épargne de 2013 à 2018



Sur la période 2014-2018, le niveau d'épargne moyen dégagé s'élève à 3,6 milliards contre 3,8 milliards de F/CFP sur la période 2013-2017. Le taux d'épargne recule de 7 points en 2018 par rapport à 2014 pour s'établir à 15 %. Ce recul s'explique par la perte de recettes cumulée de 2,8 milliards de F/CFP depuis 2014 dont une partie (969 millions de F/CFP) de recettes exceptionnelles liées aux dividendes de la SLN, alors que les dépenses de fonctionnement ont été contenues.

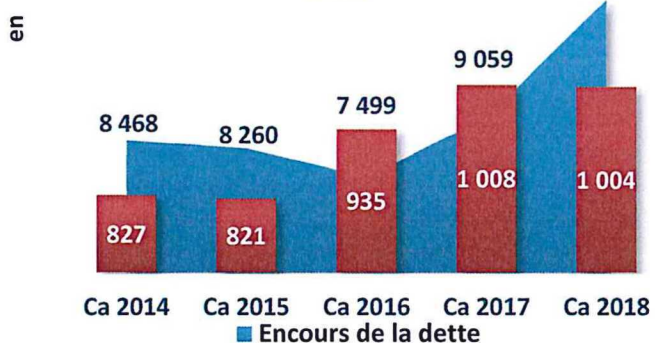
C'est dans un contexte budgétaire contraint que la Ville a su rester prudente sur l'évolution de ses charges en poursuivant les efforts d'optimisation afin de préserver son épargne face à la baisse structurelle de ses ressources. Depuis le début de la mandature et malgré les difficultés rencontrées, la Ville réussit à afficher une épargne correcte lui permettant d'assurer le remboursement de sa dette et autofinancer une partie de ses investissements.

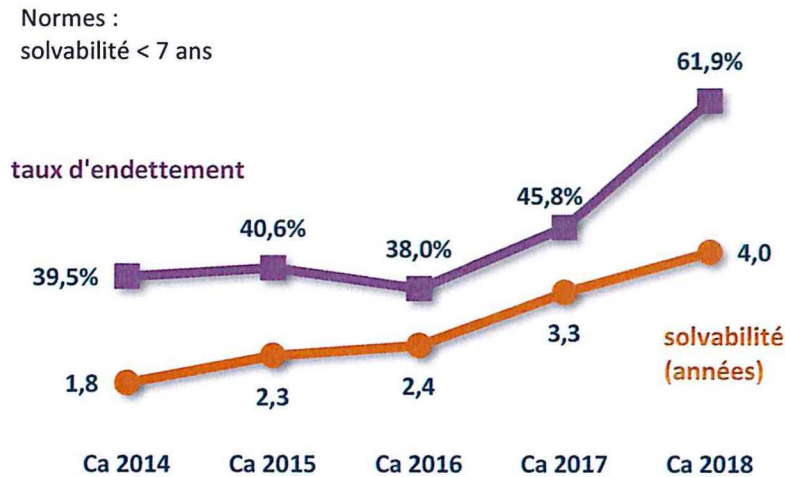
## 2. Un endettement modéré et une solvabilité assurée

Avec 4 milliards d'emprunts contractés en 2018, le stock d'emprunt s'élève à 12 milliards de F/CFP à la fin de l'exercice avec un taux d'endettement de 62,1 %.

La Ville conserve donc ses marges de manœuvre en matière d'emprunts confirmées par une solvabilité assurée.

Evolution de l'encours et de l'annuité de la dette





Avec une solvabilité de 4,2 années en fin de période, largement en dessous du niveau des 7 années d'épargne recommandé, l'épargne dégagée permet donc à la Ville d'assurer en toute sécurité le remboursement de sa dette.

**Taux d'endettement :**

Encours de la dette/recettes de fonctionnement

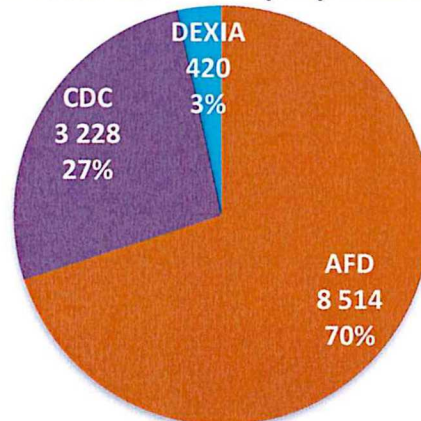
**Solvabilité :**

Encours de la dette/épargne

A la clôture de l'exercice 2018, l'encours de la dette communale se répartit comme suit :

- Agence Française de Développement : 70 %,
- Caisse des Dépôts et Consignations : 27 %,
- DEXIA : 3 %.

**Encours de la dette par prêteurs**



Le remboursement de la dette s'effectue majoritairement par périodicité semestrielle à 61 %, puis annuelle à 30 %, et trimestrielle à 9 %.

Le profil d'extinction du stock de dette s'élevant à 12 milliards de F/CFP, permet d'envisager un terme en 2036.

Enfin, la structure de la dette communale est composée à 73 % de prêts à taux fixe et à 27 % de prêts à taux indexés sur des livrets d'épargne (Livret A ou Livret d'Epargne Populaire).

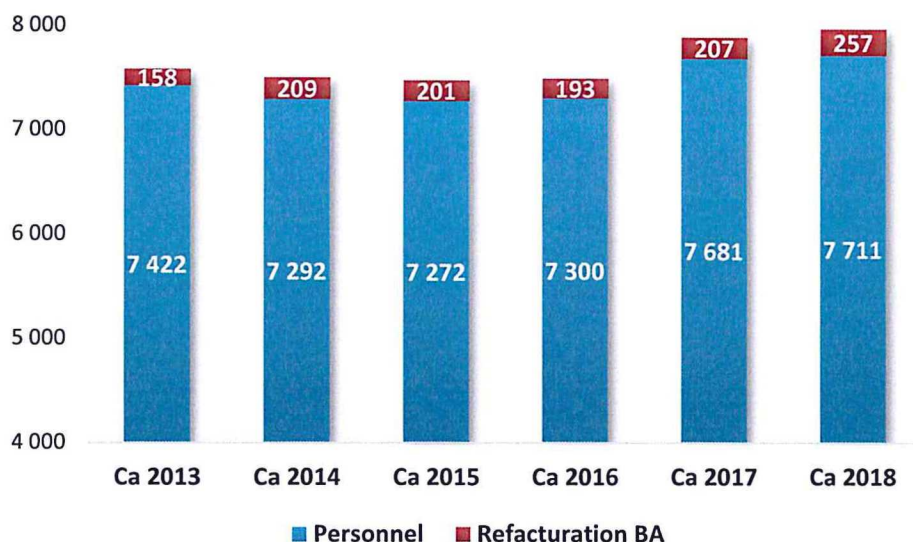
## STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2018

| CATÉGORIE             | TAUX MOYEN  | MARGE MOY   | ENCOURS        | %   | ANNUITÉ              | %   | AMORT              | %   | INTÉRÊT            | %   | ICNE              | %   | INTÉRÊTS COURUS    | %   | DURÉE RÉG. MOYENNE    |
|-----------------------|-------------|-------------|----------------|-----|----------------------|-----|--------------------|-----|--------------------|-----|-------------------|-----|--------------------|-----|-----------------------|
| TYPE DE TAUX          |             |             |                |     |                      |     |                    |     |                    |     |                   |     |                    |     |                       |
| Fixe                  | 1,08        | 0,00        | 8 934 197 447  | 73  | 665 138 554          | 63  | 565 527 696        | 63  | 99 610 856         | 62  | 34 048 445        | 51  | 120 627 658        | 68  | 14 ans 02 mois        |
| Indexé                | 1,72        | 0,36        | 3 227 720 611  | 27  | 392 615 177          | 37  | 331 513 728        | 37  | 61 101 449         | 38  | 32 851 298        | 49  | 58 037 329         | 32  | 11 ans 01 mois        |
| LIVRET A              | 1,74        | 0,27        | 2 884 022 915  | 24  | 292 973 908          | 28  | 238 785 753        | 27  | 54 188 155         | 34  | 28 530 403        | 43  | 51 791 973         | 29  | 11 ans 07 mois        |
| LEP                   | 1,58        | 0,94        | 343 697 696    | 3   | 99 641 269           | 9   | 92 727 975         | 10  | 6 913 294          | 4   | 4 320 895         | 6   | 6 245 357          | 3   | 07 ans 02 mois        |
| Structuré             | 0,00        | 0,00        |                | 0   | 0                    | 0   | 0                  | 0   | 0                  | 0   | 0                 | 0   | 0                  | 0   | 00 ans 00 mois        |
| TRANCHE DE TAUX       |             |             |                |     |                      |     |                    |     |                    |     |                   |     |                    |     |                       |
| 4.00% < taux          | 4,54        | 0,00        | 594 740 683    | 5   | 247 778 905          | 23  | 215 987 170        | 24  | 31 791 733         | 20  | 8 019 903         | 12  | 32 936 947         | 18  | 04 ans 02 mois        |
| 3.00% < taux <= 4.00% | 3,29        | 0,00        | 28 454 004     | 1   | 38 564 947           | 7   | 37 272 539         | 8   | 1 292 409          | 2   | 674 149           | 1   | 3 447 599          | 2   | 01 ans 01 mois        |
| 2.00% < taux <= 3.00% | 2,37        | 0,00        | 1 146 224 105  | 9   | 199 111 334          | 16  | 168 991 585        | 15  | 30 119 750         | 17  | 2 213 217         | 3   | 27 712 595         | 16  | 07 ans 08 mois        |
| 1.00% < taux <= 2.00% | 1,79        | 0,24        | 7 380 050 875  | 40  | 481 147 861          | 45  | 391 116 599        | 44  | 90 031 263         | 56  | 37 594 995        | 56  | 89 810 401         | 50  | 13 ans 00 mois        |
| 0.00% < taux <= 1.00% | 0,75        | 0,00        | 1 041 464 054  | 9   | 74 306 825           | 7   | 66 829 677         | 7   | 7 477 149          | 5   | 1 690 927         | 3   | 8 050 893          | 5   | 14 ans 10 mois        |
| taux <= 0.00%         | 0,00        | 0,00        | 1 970 984 337  | 37  | 16 843 857           | 2   | 16 843 857         | 2   | 0                  | 0   | 16 706 551        | 25  | 16 706 551         | 9   | 16 ans 01 mois        |
| PÉRIODICITÉ           |             |             |                |     |                      |     |                    |     |                    |     |                   |     |                    |     |                       |
| Trimestrielle         | 2,44        | 0,00        | 1 099 127 530  | 9   | 229 252 272          | 22  | 199 366 673        | 22  | 29 885 599         | 19  | 2 213 217         | 3   | 29 368 789         | 16  | 07 ans 08 mois        |
| Semestrielle          | 0,67        | 0,00        | 7 414 604 373  | 61  | 340 276 212          | 32  | 293 690 862        | 33  | 46 585 348         | 29  | 26 955 572        | 40  | 68 960 004         | 39  | 15 ans 08 mois        |
| Annuelle              | 2,07        | 0,31        | 3 648 186 155  | 30  | 488 225 246          | 46  | 403 983 889        | 45  | 84 241 357         | 52  | 37 730 955        | 56  | 80 336 195         | 45  | 10 ans 04 mois        |
| PRÉTEUR               |             |             |                |     |                      |     |                    |     |                    |     |                   |     |                    |     |                       |
| Tous                  | 1,25        | 0,09        | 12 161 918 058 | 100 | 1 057 753 730        | 100 | 897 041 424        | 100 | 160 712 304        | 100 | 66 899 743        | 100 | 178 664 987        | 100 | 13 ans 04 mois        |
| AFD                   | 0,88        | 0,00        | 8 513 731 902  | 70  | 495 896 976          | 47  | 421 451 245        | 47  | 74 445 729         | 46  | 29 168 789        | 44  | 96 563 147         | 54  | 14 ans 07 mois        |
| CDC                   | 1,72        | 0,36        | 3 227 720 611  | 27  | 392 615 177          | 37  | 331 513 728        | 37  | 61 101 449         | 38  | 32 851 298        | 49  | 58 037 329         | 32  | 11 ans 01 mois        |
| DEXIA                 | 4,63        | 0,00        | 420 465 545    | 3   | 95 610 069           | 9   | 72 470 161         | 8   | 23 139 908         | 14  | 4 879 656         | 7   | 22 298 865         | 12  | 04 ans 09 mois        |
| SFIL                  | 4,50        | 0,00        | 0              | 0   | 73 631 508           | 7   | 71 606 290         | 8   | 2 025 218          | 1   | 0                 | 0   | 1 765 646          | 1   | 00 ans 00 mois        |
| DEVISE                |             |             |                |     |                      |     |                    |     |                    |     |                   |     |                    |     |                       |
| euro                  | 1,25        | 0,09        | 12 161 918 058 | 100 | 1 057 753 730        | 100 | 897 041 424        | 100 | 160 712 304        | 100 | 66 899 743        | 100 | 178 664 987        | 100 | 13 ans 04 mois        |
| XPF                   | 0,00        | 0,00        | 0              | 0   | 0                    | 0   | 0                  | 0   | 0                  | 0   | 0                 | 0   | 0                  | 0   | 00 ans 00 mois        |
| <b>TOTAL</b>          | <b>1,25</b> | <b>0,09</b> |                |     | <b>1 057 753 730</b> |     | <b>897 041 424</b> |     | <b>160 712 304</b> |     | <b>66 899 743</b> |     | <b>178 664 987</b> |     | <b>13 ans 04 mois</b> |

## 3. L'évolution des charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 7,6 milliards de F/CFP en moyenne annuelle sur la période 2014-2018 (contre une moyenne de 7,5 milliard de F/CFP de 2013-2017).

Evolution des charges de personnel de 2013 à 2018



Hors refacturation, les charges de personnel ont été relativement stables depuis 2014 puis elles ont progressé de 5 % en 2017 pour des raisons statutaires, d'augmentation d'effectif et d'événements exceptionnels. En 2018, elles sont à nouveau stables car aucune création de poste n'a été réalisée en 2018 (contrairement à 2016 et 2017) et, à l'inverse, des postes ont été gelés en attente d'être réutilisés.

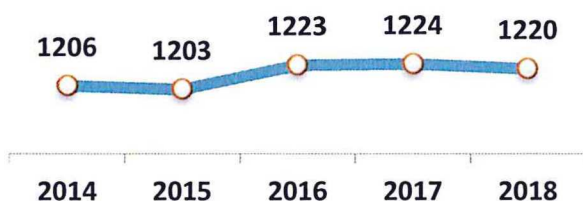
En matière d'avantages en nature, 2 types sont recensés au sein de la Ville :

|                 | 2017                                                | 2018                                                |
|-----------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <i>Logement</i> | 47 dont :<br>- 37 avec loyer<br>- 6 à titre gratuit | 36 dont :<br>- 33 avec loyer<br>- 3 à titre gratuit |
| <i>Véhicule</i> | 17                                                  | 18                                                  |

En 2018, une étude a été menée concernant les logements qui a abouti au vote de la délibération n° 2018/683 du 11 septembre 2018 portant abrogation de la délibération modifiée n° 2011/710 et définissant le régime de concessions de logement applicable à la Ville de Nouméa. Cette délibération et les actions qui ont suivi ont permis de réduire le nombre de personnels logés dans un objectif d'optimisation des dépenses de fonctionnement et de rationalisation du parc de logements municipaux.

Sur le temps de travail, les services de la Ville de Nouméa fonctionnent sur une base de 39 heures hebdomadaire. L'organisation des services peut différer en fonction des besoins de chaque secteur. La note de service n° 2018/22 du 14 mars 2018 est venue rappeler les fondamentaux en matière de temps de travail, de nécessaire adaptation des organisations et de maîtrise des heures supplémentaires dans un contexte budgétaire contraint. Par ailleurs, des enveloppes par Pôle pour la gestion des heures supplémentaires rémunérées ont été mises en œuvre en 2018, ce qui a permis de réduire le coût de ces heures de 25 % (31,9 millions de F/CFP au 31/12/2018 au lieu de 42,6 millions au 31/12/2017). Ces enveloppes d'heures supplémentaires seront reconduites en 2019 et il est demandé aux services d'accélérer leur réflexion et leur action sur l'adaptation des organisations du travail.

#### Evolution des effectifs



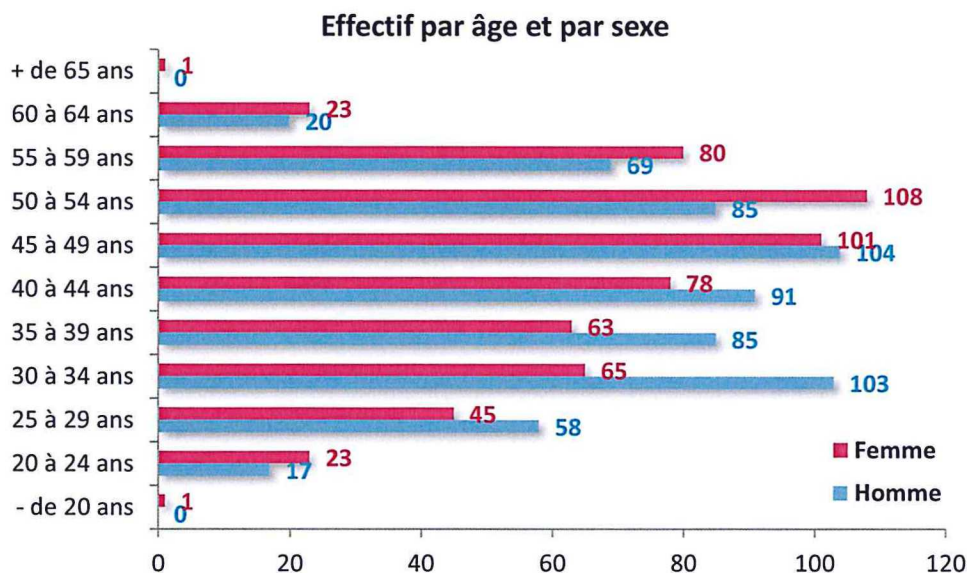
L'effectif physique s'établissait à 1 220 agents fin 2018 contre 1 224 agents fin 2017.

#### Effectif par pôle et par statut

|                |   | 2017   |         |     |     |     |     |       | 2018   |         |     |     |     |     |       |
|----------------|---|--------|---------|-----|-----|-----|-----|-------|--------|---------|-----|-----|-----|-----|-------|
|                |   | SG/DRH | CAB/COM | PS  | PA  | PVL | PR  | TOTAL | SG/DRH | CAB/COM | PS  | PA  | PVL | PR  | TOTAL |
| Fonctionnaires | A | 21     |         | 11  | 47  | 16  | 29  | 124   | 19     | 2       | 10  | 47  | 17  | 28  | 123   |
|                | B | 9      | 1       | 87  | 67  | 45  | 14  | 223   | 10     | 1       | 83  | 75  | 57  | 15  | 241   |
|                | C | 7      | 3       | 153 | 33  | 60  | 30  | 286   | 6      | 3       | 159 | 28  | 61  | 29  | 286   |
| Contractuels   |   | 8      | 13      | 25  | 56  | 238 | 36  | 376   | 13     | 13      | 24  | 61  | 232 | 31  | 374   |
| Convention     |   | 1      |         | 5   | 45  | 159 | 5   | 215   | 1      |         | 6   | 41  | 143 | 5   | 196   |
| TOTAL          |   | 46     | 17      | 281 | 248 | 518 | 114 | 1224  | 49     | 19      | 282 | 252 | 504 | 108 | 1220  |

Fin 2018, la Ville compte 650 fonctionnaires contre 633 en 2017 (+3 %) qui représentent 54 % des effectifs. Cette tendance a été favorisée par la campagne d'intégration des contractuels qui a débuté en 2017 pour une durée de 5 ans.

En revanche, le nombre d'agents contractuels est en recul de 1 % ainsi que ceux relevant des Conventions Collectives qui diminuent de 9 % en raison de la fin des recrutements d'agents sous ce statut.



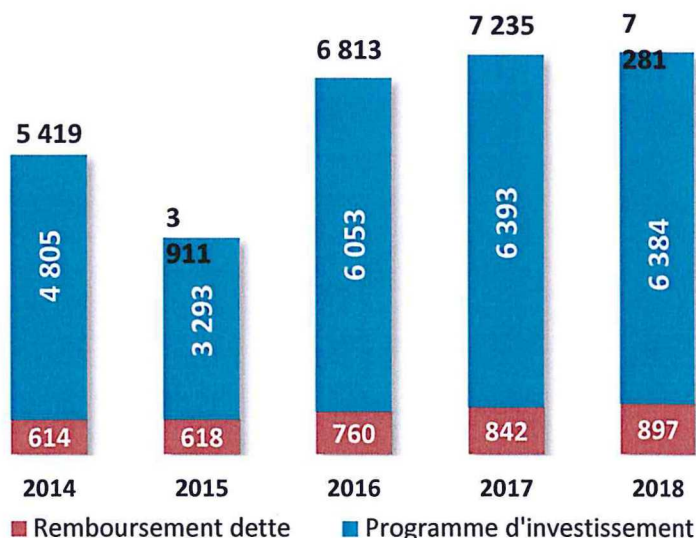
La majorité des agents communaux se situe dans la tranche d'âge des 45-49 ans (17 % des agents contre 16 % en 2017). Par ailleurs, la part des agents de + 40 ans reste stable avec 62 % des effectifs en 2018, les 38 % restant représentant les moins de 40 ans.

Enfin, la Ville compte toujours plus d'hommes que de femmes au sein de ses effectifs : 632 contre 588, soit 52 % des agents.

#### 4. L'évolution du financement du programme d'investissement

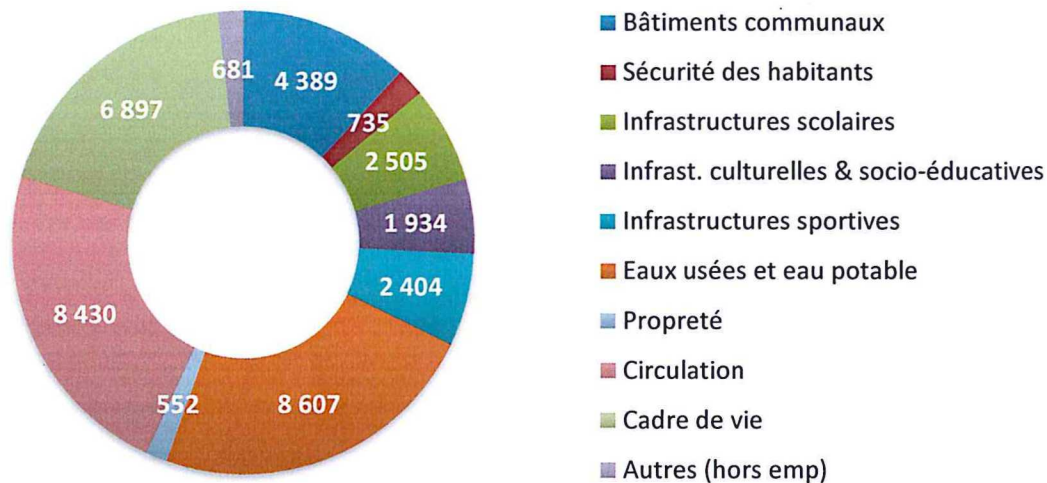
En cumulé, les dépenses d'investissement, hors dette, représentent un volume de 26,4 milliards (26,9 milliards de 2014 à 2018), soit en moyenne 5,4 milliards par an.

Avec une moyenne de 6,2 milliards sur les trois derniers exercices, la Ville s'est employée à investir de manière soutenue afin de développer et moderniser les équipements et infrastructures communaux, en permettant de soutenir l'économie locale grâce aux différents chantiers réalisés.

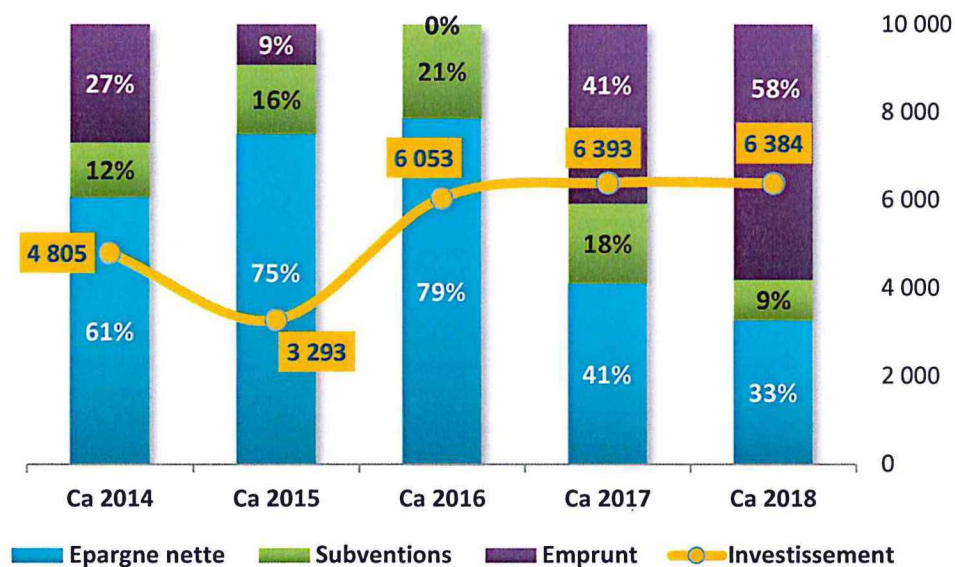


Grâce à une politique d'investissement soutenue, la Ville a injecté plus de 22 milliards de F/CFP dans l'économie calédonienne entre 2015 et 2018.

### Investissements réalisés cumulés par secteur de 2014 à 2018



Globalement, le financement de ces investissements s'est opéré comme illustré dans le graphique suivant :



De 2014 à 2017, le financement est assuré principalement par l'autofinancement et par les subventions. Toutefois, il a été effectué à part égale (41 %) entre emprunts et autofinancement en 2017. Puis en 2018, la part des emprunts devient prépondérante avec 59 % contre 32 % pour l'autofinancement.

Ce schéma illustre bien le contexte budgétaire car la baisse progressive des ressources a conduit la collectivité à recourir davantage à l'emprunt pour financer son programme d'investissement.

Néanmoins, pour faire face à cette baisse des ressources, la Ville s'est engagée dans une politique de rationalisation et d'optimisation de ses dépenses afin de dégager une épargne suffisante pour rembourser sa dette et maintenir un haut niveau d'investissement, sans dégrader sa situation financière.

#### **IV. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS DE LA VILLE**

Ils sont formalisés en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP). Pour mémoire, les AP définissent le montant maximum prévisionnel des engagements juridiques de la collectivité. Elles comprennent des CP qui sont le montant prévisionnel maximum à budgéter chaque année.

A la clôture de l'exercice 2018, 58 AP votées étaient en cours d'exécution, représentant un montant global de dépenses d'investissement de 35 milliards de F/CFP et dont l'exécution prévisionnelle se répartit en CP selon l'échéancier suivant :

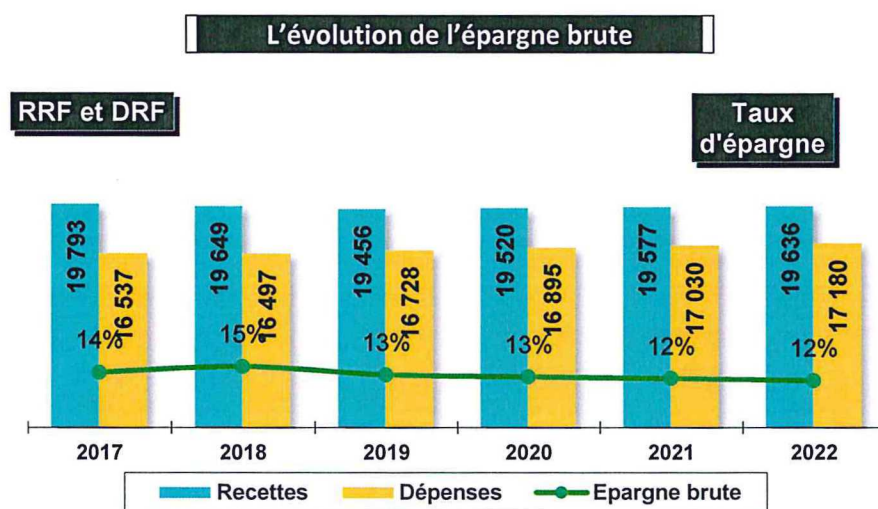
| PROGRAMME<br>D'INVESTISSEMENT                        | AUTORISATION<br>DE<br>PROGRAMME<br>VOTEES | MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT |                |               |               |               | RAF         |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
|                                                      |                                           | CONSOMME<br>ANTERIEUR           | BUDGET<br>2018 | CP 2019       | CP 2020       | CP 2021       |             |
| N°AP - LIBELLE                                       | 35 062 828 608                            | 16 072 469 700                  | 6 600 100 066  | 6 071 240 473 | 4 061 760 000 | 1 935 800 000 | 321 458 369 |
| 05-TRAVAUX SUR BATIMENTS ET<br>TERRAINS COMMUNAUX    | 2 488 350 000                             | 1 053 436 748                   | 175 002 014    | 624 500 000   | 630 510 000   | 0             | 4 901 238   |
| 06- MATERIEL DE TRANSPORT ET<br>ENGINS               | 809 000 000                               | 446 987 757                     | 325 829 805    | 35 500 000    | 0             | 0             | 682 438     |
| 07- INFORMATISATION DES<br>SERVICES                  | 765 000 000                               | 215 557 055                     | 259 170 059    | 248 000 000   | 0             | 0             | 42 272 886  |
| 11- EQUIPEMENTS DE SECURITE ET<br>SALUBRITE PUBLIQUE | 237 742 603                               | 180 417 601                     | 57 049 676     | 0             | 0             | 0             | 275 326     |
| 21-EQUIPEMENTS SCOLAIRES                             | 2 466 060 000                             | 1 726 390 918                   | 298 189 759    | 257 200 000   | 129 750 000   | 46 500 000    | 8 029 323   |
| 31-EQUIPEMENTS CULTURELS ET<br>PATRIMONIAUX          | 192 020 000                               | 4 020 208                       | 30 996 612     | 157 000 000   | 0             | 0             | 3 180       |
| 41-EQUIPEMENTS SPORTIFS                              | 2 050 455 000                             | 1 150 821 573                   | 634 444 769    | 92 140 000    | 81 000 000    | 25 000 000    | 67 048 658  |
| 51-EQUIPEMENTS DE PROXIMITE                          | 1 693 250 000                             | 730 033 206                     | 232 844 935    | 300 000 000   | 428 000 000   | 0             | 2 371 859   |
| 61-EAU ET ASSAINISSEMENT                             | 8 642 252 590                             | 3 491 057 726                   | 1 628 859 471  | 1 462 275 400 | 1 205 000 000 | 795 000 000   | 60 059 993  |
| 71- AMENAGEMENT DE VOIRIES                           | 7 829 500 000                             | 4 669 574 925                   | 1 088 174 551  | 1 005 206 073 | 545 000 000   | 425 000 000   | 96 544 451  |
| 72-DEPLACEMENTS ALTERNATIFS                          | 2 340 300 000                             | 724 057 118                     | 584 156 421    | 358 700 000   | 164 000 000   | 502 000 000   | 7 386 461   |
| 73- ECLAIRAGE PUBLIC                                 | 1 084 345 000                             | 544 426 703                     | 249 158 052    | 246 000 000   | 30 000 000    | 0             | 14 760 245  |
| 81-AMENAGEMENTS URBAINS                              | 2 472 000 000                             | 140 000 000                     | 700 000 000    | 900 000 000   | 732 000 000   | 0             | 0           |
| 83-ESPACES VERTS ET PUBLICS                          | 1 992 553 415                             | 995 688 162                     | 336 223 942    | 384 719 000   | 116 500 000   | 142 300 000   | 17 122 311  |

#### **V. LES PERSPECTIVES 2019-2022**

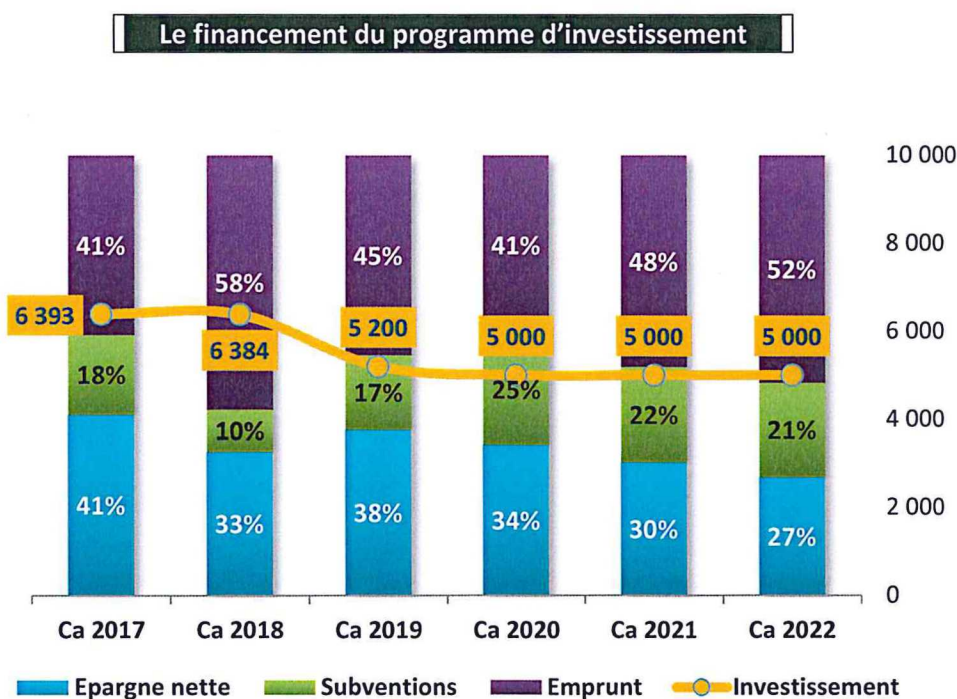
L'exercice de prospective budgétaire ci-après permet de formaliser la stratégie financière de la Ville sur les trois prochaines années en cette période de turbulences du contexte économique, pour réaliser le programme de la mandature tout en préservant sa situation financière.

Les hypothèses retenues pour établir la prospective pour la période 2019-2022 se déclinent comme suit :

- la reconduction des recettes de fonctionnement sans évolution,
- une évolution des charges de personnel limitée au glissement-vieillessement-technicité,
- une stabilisation des subventions et des contributions,
- une évolution des dépenses de gestion limitée à 1 %, avec le maintien de la qualité du service public,
- un niveau d'investissement ajusté à 5 milliards de F/CFP en moyenne sur la période.



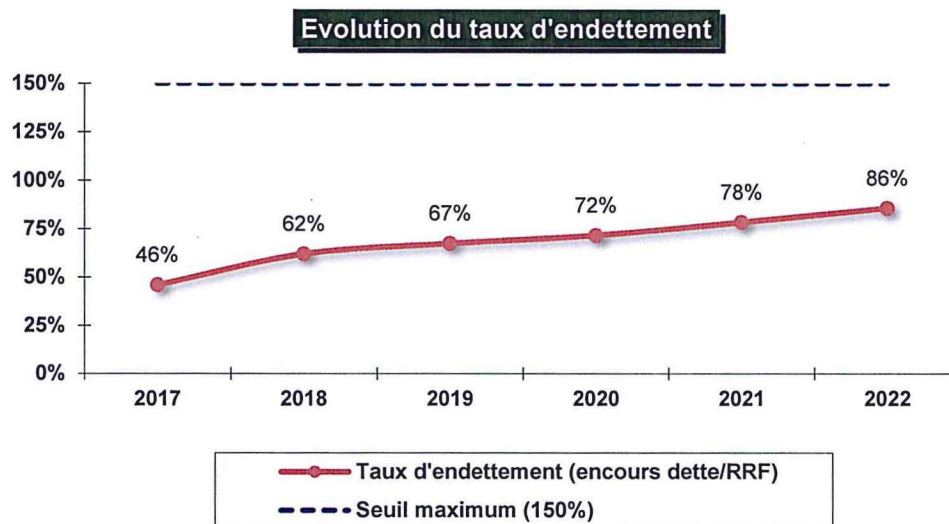
L'évolution des dépenses de fonctionnement étant contraint tandis que celle des recettes se stabilisant, l'épargne ainsi dégagée se maintient pour terminer à un taux de 12 % en fin de période, qui permettra de garantir le remboursement de la dette et l'autofinancement d'une partie des investissements.



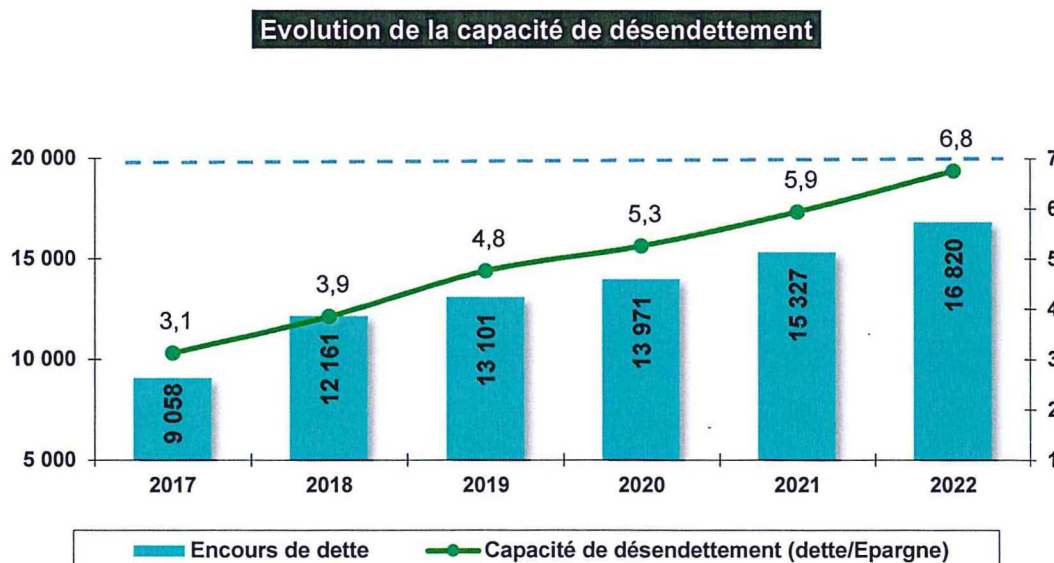
La collectivité compte maintenir sa stratégie d'investissement pour assurer l'avenir de son territoire et maîtriser son niveau d'endettement. Cela requiert une capacité d'autofinancement optimale et une planification des dépenses à réaliser (Plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement).

La tendance observée sur le financement du programme d'investissement sur la période 2014-2018 devrait se poursuivre en raison d'une croissance limitée des recettes de fonctionnement de 2019 à 2022. Ainsi pour un volume d'investissement de 5 milliards de F/CFP en moyenne, le financement par emprunt oscillera entre 45 % et 52 % en fin de période.

En revanche, cela n'aura pas d'effet significatif sur le taux d'endettement de la Ville qui s'établit à 86 % en fin de période, bien en deçà de la limite de 150 %, car elle dispose toujours des marges de manœuvre en matière d'emprunts.



Néanmoins fin 2022, la solvabilité s'établit à 6,8 année, en raison de la hausse de l'encours de dette conjuguée à une baisse de l'épargne. C'est pourquoi, la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement reste essentielle afin de dégager de l'épargne pour continuer à investir dans le développement de la cité.



## **VI. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019**

### **1. La poursuite du programme d'investissement engagé**

Malgré la baisse des sources de financements propres et la nécessaire maîtrise de sa trajectoire d'endettement, la Ville compte poursuivre les grands chantiers engagés depuis le début de la mandature sans obérer sa situation financière.

Ainsi, c'est dans un contexte de ralentissement économique et de maîtrise des dépenses de fonctionnement que l'Exécutif proposera un programme d'investissement de plus de 5 milliards de F/CFP pour 2019 afin de soutenir l'économie locale et tenir ses engagements de campagne.

### **2. La préfiguration du budget 2019**

#### **➤ Une ville sécurisante**

Après l'arrivée de deux nouvelles recrues en 2018, la brigade canine de la Police Municipale se verra renforcée d'un troisième chien. Les chiens de défense constituent un atout indéniable dans la gestion des interventions difficiles. La brigade canine vient ainsi compléter le dispositif de sécurité composé de patrouilles motorisées, cyclistes et pédestres.

Par ailleurs, la présence et la capacité d'intervention de la Police Municipale seront également améliorées avec l'affectation de trois véhicules neufs pour un montant de 11 millions de F/CFP et des travaux d'amélioration des locaux de l'Hôtel de Police évalués à 20 millions de F/CFP pour les rendre plus fonctionnels, notamment le centre de commandement de vidéo-protection.

De plus, afin de garantir la tranquillité publique dans l'ensemble des quartiers de la Ville par la réduction des zones d'ombre, le programme de renforcement de l'éclairage public sera poursuivi avec un budget de plus de 211 millions de F/CFP. En parallèle, la Ville de Nouméa s'est engagée dans la transition technologique de son réseau d'éclairage public en allant progressivement vers la LED visant à réaliser des économies d'énergie et la modernisation du réseau d'éclairage public.

#### **➤ Un projet urbain modernisé**

2018 a été l'année de livraison d'un des projets phare de la mandature, le Centre Aquatique de Nouméa, équipement moderne et ludique dans le quartier de Magenta et l'aménagement paysager de l'entrée de ville, entre les ronds-points Berthelot et Patch avec la plantation de palmiers de part et d'autre des voies de circulation, marquant ainsi une véritable entrée de ville. Néanmoins, d'autres grands projets sont en cours de réalisation et qui devraient aboutir en 2019.

La construction des Quais Ferry se poursuit. Sa livraison est prévue fin 2019, début 2020. Ce nouvel espace sera le point de départ d'un projet d'envergure le long des quais qui ancrera Nouméa dans une nouvelle dynamique. 900 millions de crédits de paiement sont prévus en 2019.

Les travaux d'aménagement des parcs urbains seront poursuivis : celui de Sainte-Marie avec le début des travaux du glacier, de la maison de la Nature et de la plaine de jeux et celui de Kaméré avec la création d'une piste cyclable et une voie piétonne le long de la mangrove entre le rondpoint de Tindu et à la mise à l'eau de Kaméré en longeant la rue Boutin et la création d'aires de jeux pour les enfants le long de la promenade contribuant ainsi à améliorer le cadre de vie des Nouméens. De plus, une enveloppe spécifique dédiée à la sécurisation de Rivière Salée est prévue afin de conduire des aménagements au niveau du Parc afin de sécuriser et réduire les nuisances dans cette zone.

La réalisation d'un nouveau crématorium sur le site du cimetière du 5<sup>ème</sup> kilomètre évalué à 260 millions de F/CFP. Il s'agira d'améliorer le service à la population en proposant une réelle alternative aux familles sur le choix des funérailles, notamment avec des locaux adaptés et permettant à la Ville de maîtriser les tarifs de crémation afin de les rendre plus attractifs. La nouvelle structure permettra la réalisation de six crémations (contre trois actuellement) et disposera d'un système de traitement des fumées conformes aux normes européennes.

En matière de réseaux et d'infrastructures, les principales opérations proposées en 2019 sont présentées ci-après.

Il s'agit notamment du réaménagement de la route du port Despointes avec le recalibrage des voies de circulation et des zones de stationnement, de la sécurisation des carrefours et des cheminements piétons, et d'une végétalisation de l'axe. Le projet permettra également la mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans le but de raccorder 1.360 Equivalents-Habitants (EH) à la station de traitement de la Baie de Sainte-Marie. Une première tranche de travaux sera réalisée entre le rond-point de l'Eau Vive et la rue du Frère MARMOITON pour un montant des travaux estimé à 360 millions de F/CFP.

Un programme annuel de réfection de chaussées est prévu à hauteur de 370 millions de F/CFP pour améliorer et sécuriser le réseau routier communal.

Il convient de poursuivre le plan de rénovation et de modernisation des trottoirs. 18.000 m<sup>2</sup> de trottoirs au centre-ville ont déjà été réalisés depuis 2016. Il en reste encore 35.000 m<sup>2</sup> à rénover. Pour cela, près de 340 millions de F/CFP y seront consacrés en 2019, incluant une partie des quartiers périphériques tels que la Rivière Salée, Kaméré et le 7<sup>ème</sup> KM.

Enfin, un volet eau et assainissement qui prend la part belle du budget d'investissement avec plus de 1,1 milliards de F/CFP pour notamment dérouler le Schéma Directeur d'Assainissement en termes de raccordement et de rénovation de réseaux. Il est notamment prévu la remise à niveau de la station d'épuration de Rivière Salée, la poursuite du busage des caniveaux de Rivière Salée, la mise en séparatif des réseaux du Val Plaisance, les travaux connexes sur les réseaux du trajet du Néobus, la poursuite de l'assainissement de Magenta Plage et l'extension de la station d'épuration de Yahoué.

### ➤ Une ville culturelle et attractive

Dans le cadre de la reconquête du centre-ville et de la valorisation de son patrimoine, l'ancien immeuble « CHEVAL » qui, malgré son état de délabrement lié à l'abandon du site, présente un intérêt historique et architectural fort sera réhabilité. Le futur bâtiment, d'une surface totale de 246 m<sup>2</sup>, disposera au rez-de-chaussée un espace de vente mutualisée et à l'étage une salle polyvalente pouvant accueillir de l'évènementiel.

Parmi le catalogue des événements culturels et festifs proposés par la Ville visant à fédérer les populations, il y a la pérennisation de Nouméa Féerie, avec ses animations et ses illuminations, sa fête de la lumière, événement devenu incontournable qui rassemble et unit tous les Nouméens et son feu d'artifice qui clôture les festivités.

Enfin en 2019, la Ville sera jumelée avec la Ville de Papeete après plusieurs échanges entre les deux villes en 2018, ouvrant ainsi des perspectives de coopération entre ces deux villes françaises du Pacifique.

#### ➤ **Une ville solidaire**

Comme en 2018, le soutien financier aux associations œuvrant pour l'insertion sociale, la prévention de la délinquance, les actions socio-éducatives, les actions culturelles, sportives ou de loisirs a été conservé malgré un contexte budgétaire contraint. Ainsi, le budget consacré aux subventions aux associations s'élève à près de 1,8 milliard de F/CFP.

De plus, une enveloppe de près de 265 millions de F/CFP sera destinée au plan annuel d'entretien et de rénovation des écoles incluant la poursuite du programme d'amélioration du confort thermique des salles de classes et le passage en liaison froide de 9 nouvelles écoles.

#### ➤ **Une ville à l'écoute des quartiers et de la population**

Il est proposé de reconduire l'enveloppe annuelle de 100 millions de F/CFP dédiée aux projets de la démocratie participative pour permettre aux Nouméens de s'exprimer au travers des conseils de secteur et proposer des projets contribuant à l'amélioration de leur cadre de vie.

Face au succès rencontré lors de la première édition qui a rassemblé plus de 1.500 Nouméens, il est proposé de renouveler en 2019 les « Jeux interquartiers ». Cette manifestation favorise le partage, la convivialité et la mixité sociale.

### **VII. CONCLUSION**

Comme la plupart des collectivités calédoniennes, le dynamisme des ressources communales a été pénalisé par le ralentissement économique. Face à cette situation, la Ville s'est inscrite dans une stratégie de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement afin de disposer de marges de manœuvre suffisante pour continuer à investir et faire avancer Nouméa.

Il convient de souligner l'investissement des agents municipaux qui se sont pleinement engagés dans la politique de rationalisation des dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité de service fournie aux administrés.

Après un niveau d'investissement porté à plus de 6 milliards de F/CFP sur les trois derniers exercices, il est proposé de maintenir en 2019 un effort d'investissement soutenable à plus de 5 milliards de F/CFP qui serait financé à 50 % par l'emprunt. Ce scénario permettrait à la Ville d'assumer son programme d'investissement, de dispenser un service public de qualité sans dégrader sa situation financière au-delà des seuils acceptables, dans une conjoncture économique qui invite à la prudence.

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

04 FEV. 2019

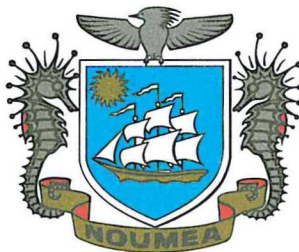
CONTRÔLE DE LEGALITE

Nouméa, le 22 janvier 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

04 FEV. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 29 janvier à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

**DATE DE CONVOCACTION**  
**21.01.2019**

**DATE D'AFFICHAGE**  
**23.01.2019**

|     |                         |     |                          |
|-----|-------------------------|-----|--------------------------|
| Mme | Sonia LAGARDE           | M.  | Christophe DELESSERT     |
| M.  | Jean-Pierre DELRIEU     | Mme | Jinezi Annie QAEZE       |
| Mme | Kareen CORNAILLE        | Mme | Charlène SOERIP          |
| Mme | Chantal BOUYE           | M.  | Marc DESCHAMPS           |
| Mme | Diane BUI-DUYET         | Mme | Liliane CONDOUMY         |
| Mme | Anne-Christine CHIMENTI | M.  | Philippe BLAISE          |
| Mme | Patricia VAN RYSWYCK    | Mme | Isabelle CHAMPMOREAU     |
| M.  | Nicolas VIGNOLES        | Mme | Sonia BACKES             |
| Mme | Marie-Noëlle LOPEZ      | M.  | Jean-Claude BRIAULT      |
| M.  | Tristan DERYCKE         | M.  | Charles ERIC             |
| M.  | Alexandre MACHFUL       | Mme | Marie-Jo BARBIER-PONTONI |
| Mme | Janine BAJON            | Mme | Dominique KORFANTY       |
| M.  | Kalisito MUSUMUSU       | M.  | Angélo PITO              |
| Mme | Karine DESTOURS         | Mme | Dina REY                 |
| Mme | Germaine NEWEDOU        | Mme | Mireille LEVY            |
| Mme | Christine BELLET        | M.  | Hnadriane HNADRIANE      |
| M.  | Henri OUILLEMON         |     |                          |

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

|                                   |   |    |     |                    |     |                      |
|-----------------------------------|---|----|-----|--------------------|-----|----------------------|
| Nombre de conseillers en exercice | : | 53 | M.  | Marc MANSEL        | Mme | Sabine KAGY          |
|                                   |   |    | M.  | Daniel LEROUX      | M.  | Christophe OBLED     |
|                                   |   |    | Mme | Françoise SUVE     | M.  | Christophe CHEVILLON |
| Nombre de présents                | : | 33 | M.  | Dominique SIMONET  | Mme | Laurène CASSAGNE     |
| Nombre de votants                 | : | 47 | M.  | Marc ZEISEL        | M.  | Patrick SENS         |
| (14 procurations)                 |   |    | Mme | Martine LAGNEAU    | M.  | André WAMO           |
|                                   |   |    | Mme | Tuilogona O'CONNOR | M.  | Gaël YANNO           |
|                                   |   |    | M.  | Pierre FAIRBANK    | Mme | Isabelle LAFLEUR     |
|                                   |   |    | Mme | Valérie LAROQUE    | Mme | Félicia BALLANGER    |
|                                   |   |    | M.  | Mathieu OUANEMA    | M.  | Jonas TAOFIFENUA     |

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 34  
relative au débat sur les orientations budgétaires 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **29 JAN. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment son article L 212-1,

VU le rapport d'orientation budgétaire n° 2019/01 du 22 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le conseil municipal prend acte du fait que les orientations budgétaires pour l'année 2019 ont bien été exposées et qu'elles ont fait l'objet d'un débat en séance publique du conseil municipal.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **29 JAN. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **04 FEV. 2019**



Le Maire,  
  
Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

|                    |     |
|--------------------|-----|
| SUBD. ADMINIS. SUD | - 1 |
| D.F. (dont T.P.S.) | - 2 |
| AFFICHAGE          | - 1 |

Le Maire certifie que par le présent acte  
ayant été transmis le - 4 FEV. 2019  
au Commissaire Délégué



~~et notifié le~~ - 4 FEV. 2019  
et / ~~ou~~ publié le  
est exécutoire de plein droit

Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI  
9<sup>e</sup> adjointe au Maire  
chargée des finances